



**Discours de M. Christophe Schiltz, Chef du Service juridique**

*17<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome (La Haye, 5-12 décembre 2018), Débat général*

Monsieur le Président de l'Assemblée,  
Excellences,

Mesdames Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration [qui sera] présentée au nom de l'Union européenne.

L'adoption du Statut de Rome le 17 juillet 1998 a permis la création de la première cour pénale internationale permanente. Elle représente l'une des avancées les plus importantes dans le développement de la justice pénale internationale et, de manière générale, dans la lutte contre l'impunité.

Aujourd'hui, vingt ans après sa création, la Cour pénale internationale, en ligne avec le principe de complémentarité, représente un maillon essentiel, voire même irremplaçable, de la justice pénale internationale et d'un système multilatéral fondé sur le respect de la règle de droit et la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

Tout au long de cette année, nos travaux ont été placés sous le signe du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Statut de Rome. Cet anniversaire nous a offert une opportunité de réflexion sur les résultats obtenus, les défis actuels et ceux à venir.

La Cour ne peut pas pleinement remplir sa mission sans l'appui et la coopération des Etats parties. Permettez-moi de citer Madame la Procureure en réitérant que les Etats représentent les « bras armés de la Cour ». Le Luxembourg regrette de constater qu'à ce jour 15 mandats d'arrêts n'ont toujours pas pu être exécutés. Nous saluons ici les travaux menés sur le sujet des arrestations, qui, face aux défis persistants, devra demeurer prioritaire pour l'Assemblée des Etats parties.

Le Luxembourg continue à s'engager pour la promotion universelle du Statut de Rome. C'est donc avec un profond regret que nous avons pris note de l'annonce du retrait des Philippines.

Suite à l'activation historique de la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression, nous réitérons notre appel à tous les Etats parties de ratifier les amendements relatifs au crime d'agression.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg reste préoccupé par la situation au Myanmar. Nous saluons que la déportation présumée du peuple Rohingya du Myanmar vers le Bangladesh, ainsi que potentiellement d'autres crimes visés à l'article 7 du Statut de Rome, peuvent dans ce contexte relever de la compétence de la Cour. Je souhaite ici rendre hommage en particulier aux efforts inlassables de Madame la Procureure et de son équipe.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Secrétariat général – Service juridique

Mesdames, Messieurs,

A côté de notre engagement politique continu, il ne faut pas perdre de vue l'importance de doter la Cour des ressources financières nécessaires pour lui permettre d'accomplir sa mission, que nous, Etats parties, lui avons confiée. Le Luxembourg appelle tous les Etats parties à être constructifs lors des discussions budgétaires et à œuvrer ensemble pour conférer à la Cour les moyens de ses ambitions, qui sont a fortiori aussi nos ambitions !

Monsieur le Président,

La Cour continue à devoir faire face à des défis. Des voix s'élèvent pour remettre en cause le système multilatéral et ses institutions auquel mon pays est fortement attaché.

Face à ces défis, nous devons rester solidaires et unir nos efforts en tant qu'Etats parties en vue de soutenir la Cour et le système de la justice pénale internationale, si minutieusement construit, et dont elle est un élément central.

Laissons-nous guider par l'impératif de la justice et n'oublions pas ceux qui doivent être au cœur de ces discussions, à savoir les victimes. Leurs voix, réclamant la justice, passent encore trop souvent sous silence ; nous nous félicitons à cet égard de l'organisation du panel sur la participation des victimes au procès. Dans ce contexte, je profite de l'occasion pour confirmer l'appui continu du Luxembourg au Fonds au profit des victimes et au Fonds spécial pour la réinstallation des témoins.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en joignant la voix du Luxembourg à celle [de bon nombre] des orateurs précédents : Il ne peut y avoir de paix sans justice et la Cour a une place et un rôle moteur à jouer dans un monde fondé sur les valeurs du multilatéralisme. Le Luxembourg est persuadé que rendre la Cour plus solide, plus efficace et plus résiliente représente une contribution importante à la prévention des conflits.

Vous pouvez en tout cas compter sur l'appui indéfectible du Luxembourg à la Cour lors de cette session de l'Assemblée, mais également au-delà.

Je vous remercie.